

Évangile de Jésus Christ selon saint Luc - (Lc 2, 22-32)

Quand fut accompli le temps prescrit par la loi de Moïse pour la purification, les parents de Jésus l'amenèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, selon ce qui est écrit dans la Loi : Tout premier-né de sexe masculin sera consacré au Seigneur. Ils venaient aussi offrir le sacrifice prescrit par la loi du Seigneur : un couple de tourterelles ou deux petites colombes. Or, il y avait à Jérusalem un homme appelé Syméon. C'était un homme juste et religieux, qui attendait la Consolation d'Israël, et l'Esprit Saint était sur lui. Il avait reçu de l'Esprit Saint l'annonce qu'il ne verrait pas la mort avant d'avoir vu le Christ, le Messie du Seigneur. Sous l'action de l'Esprit, Syméon vint au Temple. Au moment où les parents présentaient l'enfant Jésus pour se conformer au rite de la Loi qui le concernait, Syméon reçut l'enfant dans ses bras, et il bénit Dieu en disant : « Maintenant, ô Maître souverain, tu peux laisser ton serviteur s'en aller en paix, selon ta parole. Car mes yeux ont vu le salut que tu préparais à la face des peuples : lumière qui se révèle aux nations et donne gloire à ton peuple Israël. »

Les vidéos :

| | |
|---|--|
| la chandeleur Théobule (1'50) | www.theobule.org/video/qu-est-ce-que-c-est-la-chandeleur/1027 |
| présentation de Jésus au Temple (film – 1'53) | www.youtube.com/watch?v=f8RdrbFaRuw&t=1s |
| présentation de Jésus au Temple Théobule (0'53 + 1'24 + 1'18) + témoignage et | www.theobule.org/video/la-presentation-au-temple-ic-2-22-32/379 |
| En guise de prière : Cantique de Syméon | https://www.youtube.com/watch?v=PBfzF7x8cxs |
| Le site de notre Unité pastorale | www.upsaintmartin.be |

PROCHAINE RENCONTRE :

LE DIMANCHE 15 FÉVRIER 2025 À PARTIR DE 16H À PRESBYTÈRE DE ST-MARTIN

* * * * *